

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, Mme Patricia FIDI.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme EUSEBE donne pouvoir à Mme FOURSANE

M.GOURY donne pouvoir à M.LACHAS

M.DAoudi donne pouvoir à M.LANTERI

M.LE CUNFF donne pouvoir à Mme DISANT

M.MIGALE donne pouvoir à M.BOULTAME

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M.ROLLET a rejoint la séance à 20h09, pendant le discours d'introduction du Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220928-3-1-09-2022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Monsieur Michel ROUZIOU est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.1/09/2022

NOMENCLATURE ACTES : *9.1 Autres domaines de compétence des communes*

OBJET : DISPOSITIF « BOOST »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Victorien LACHAS, conseiller municipal délégué à la jeunesse et l'innovation numérique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

CONSIDERANT la volonté municipale de renforcer l'accompagnement socioprofessionnel des porteurs de projet,

CONSIDERANT la volonté municipale d'encourager et soutenir les projets de création d'entreprises innovantes,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE CREER le dispositif BOOST dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet via l'Esquisse coworking.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le financement de ces aides par la commune chaque année à hauteur de 1.000 € pour un accompagnement à la première création d'une entreprise et 500 € pour une micro-entreprise,.

ARTICLE 3 : D'IMPUTER la dépense au chapitre 65 du budget de la collectivité.

ARTICLE 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire : 03 OCT. 2022
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 03 OCT. 2022
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.